

Département de l'Indre

Demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Baudres

CONCLUSION et AVIS

ENQUETE PUBLIQUE du 9 Mai 2023

Au 8 Juin 2023

Commissaire enquêteur Yves VINZENT

1 Généralités

La société EDF Renouvelables projette d'implanter sur la commune de Baudres une centrale photovoltaïque sur une superficie clôturée d'environ 56 hectares.

Ce projet est localisé au lieux-dits « le tertre blanc, les brandes de Braudes et les vallées des souches » présente une puissance installée prévisionnelle de 40,9 MWc .

Le terrain d'une surface de 62,8 Ha environ est constitué de quatre parcelles (ZK8 ,ZK10,ZH27 et ZL1).Le terrain est actuellement pour une partie en friche et dans sa zone sud, cultivé. Le terrain est globalement assez plat et facile d'accès, de plus le poste source n'est distant que de 7,5 Km.

2 Contexte :

Concernant la production d'électricité obtenue par le photovoltaïque, les objectifs de développement de la production d'électricité en France métropolitaine continentale sont fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) avec l'objectif d'une capacité de 20 GW à fin 2023 et 35 à 44 GW en 2028. Au niveau régional, les objectifs sont fixés par le SRADDET de la région Centre Val-de-Loire qui a été approuvé le 4 février 2020, il est de 2000 MW à la fin 2030.

Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans un contexte de développement général des énergies renouvelables pour limiter le réchauffement climatique et assurer l'indépendance énergétique de la France. Il répond donc aux ambitions nationales de production électrique à partir de l'énergie solaire.

3 Description du projet :

Le projet consiste en l'installation d'environ 72 000 panneaux photovoltaïques ancrés au sol sur des structures en acier. Les cellules photovoltaïques utilisent la technologie du silicium cristallin éprouvée et fiable. La hauteur minimale de 1m des panneaux permet aux ovins qui seront parqués sur le site, de circuler librement sur le terrain.

L'ensemble de la centrale est clôturée et munie de portails. Des haies sont plantées dans les zones permettant de protéger le parc de la vue des riverains.

Le schéma suivant donne la vue de la constitution du projet de cette centrale photovoltaïque

Le projet retenu

Le projet photovoltaïque de Baudres s'étend sur 56,2 ha clôturé et atteindra une puissance totale d'environ 40,9 MWc.

Elle permettra ainsi de produire 44 600 MWh/an, d'alimenter près de 20 085 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre d'environ 1 736 tonnes d'équivalent CO₂ par an.



Le projet en chiffres



Superficie

- Emprise de la zone clôturée : 56,2 ha
- Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires : 19,3 ha environ



Technologie

- Nombre de structures : 1018
- Technologie : Cristallin fixe

Production

- Puissance : 40,9 MWc environ
 - Production annuelle estimée : 44 600 MWh/an
- Cette production couvrira les besoins en électricité de l'équivalent de près de 20 085 habitants
- La centrale photovoltaïque permettra d'éviter chaque année l'émission d'environ 1 736 tonnes de CO₂



Travaux et raccordement

- Raccordement possible : liaison souterraine jusqu'au poste source de Levroux à 7 500 m
- Durée du chantier : 12 mois

Environnement et paysages

- 2380 ml de création de haies



Intérêt financier pour la commune :

Les parcelles concernées appartiennent à la commune et un bail emphytéotique doit être signé avec EDF Renouvelables permettant ainsi un revenu annuel pour la commune d'environ 400 K€

Retombées fiscales

Ce projet est une activité économique importante qui s'installe sur le territoire. Comme toute activité économique il génère des retombées fiscales pour les collectivités locales (commune, communauté de communes, et région).

S'étalant sur l'ensemble de la période d'exploitation, ces nouvelles ressources profiteront à l'ensemble des habitants. Le tableau suivant en donne les chiffres :

	Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
Taxe foncière	64 887 €	6 289 €	-	-	71 176 €
CFE	49 673 €	10 217 €	-	-	59 890 €
CVAE } CET					
IFER	52 450 €	-	52 450 €	-	104 900 €
TOTAL	175 617 €	16 506 €	60 083 €	-	252 206 €
%	70%	7%	24%	-	8k€/MWe
% IFER	50%	-	50%		

	Commune	Département	Région	TOTAL
Taxe d'aménagement <i>(payée en 1 fois)</i>	171 000 €	30 780 €	-	201 780 €

4 Conclusions motivées

4.1 Procédures :

Cette enquête publique a été menée en toute indépendance, équité et dans les conditions légales de procédure, elle a donné lieu à :

- une réunion et plusieurs échanges avec les services instructeurs
- une étude attentive et approfondie des dossiers mis à la disposition du public, suivie d'une réunion avec le maire et son adjoint aux travaux et d'une réunion avec le maître d'ouvrage ;
- plusieurs visites du site et ses environs avant et pendant l'enquête ;
- l'analyse et la prise en compte des observations reçues ;
- des recherches complémentaires concernant certaines observations.

A l'issue de l'enquête qui a duré 31 jours consécutifs, il apparaît :

- que la composition générale du dossier portée à l'enquête publique est respectée, à savoir qu'il compte bien toutes les pièces réglementaires conformément aux textes en vigueur ;
- que le porteur de projet a fait appel à un cabinet spécialisé pour les enjeux faune-flore ;
- que le dossier présenté est complet et de qualité ;

- que la concertation préalable à la réalisation du projet s'est déroulée de manière à permettre une appréhension correcte des enjeux et objectifs du projet par les personnes concernées, notamment les riverains du site prévu pour l'implantation du projet ;
- que la publicité par affichage a été effectuée dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête conformément à la réglementation en vigueur ;
- qu'un huissier de justice mandaté par le porteur de projet a constaté l'affichage réglementaire à la mairie de Baudres et autour de la zone du projet ;
- que l'avis d'enquête a été publié dans les journaux locaux
- que le porteur de projet a mené des actions d'information complémentaires d'information à la population communale (lettre distribuée dans les boîtes des habitants)
- qu'il a été tenu 4 permanences dans les locaux de la mairie de Baudres, permettant au public de s'informer sur le projet ;
- que le dossier et le registre relatif à l'enquête ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Baudres ;
- que le public pouvait transmettre ses observations et propositions sur le registre détenu au siège de l'enquête, soit par note ou courrier adressés au commissaire enquêteur à la mairie ainsi que par courriel à l'adresse dédiée mise en place durant toute la durée de l'enquête ;
- que le dossier complet et les observations du public transmises par voie électronique étaient consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre ;
- que conformément à la réglementation le dossier complet ainsi que les éventuelles observations transmises par voie électronique étaient consultables à partir d'un poste informatique en libre service ainsi que sur le site internet de la préfecture ;
- que le procès-verbal de synthèse des observations du public a été transmis au représentant du porteur de projet en charge du dossier dans les 8 jours suivants la fin de l'enquête soit le 13 Juin 2023, le porteur de projet ayant répondu par un document très complet et recevable le 28 Juin 2023 ;
- que tous les termes de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête ont été respectés

De ces faits, j'estime que la population a été informée et que la procédure de l'enquête publique a été respectée et appliquée, conformément à la réglementation en vigueur.

4.2 Participation du public :

Constatant que :

-j'ai reçu 12 personnes durant les permanences qui ont toutes déposé des observations en rapport direct avec le projet.

-Le registre a recueilli 39 observations dont 38 favorables au projet

-Les observations parvenues par voie électronique ont été au nombre de 20 dont 15 favorable et 2 neutres.

Au total ce sont donc 59 observations qui ont été déposées.

Je considère que la participation a été très bonne en regard de la population concernée.

Ces observations pour la grande majorité proviennent des habitants de la commune.

4.3 Considérations sur le projet :

Ayant constaté

-que le site choisi est une friche agricole partiellement non cultivée et que le terrain dans son ensemble est de pauvre qualité agronomique,

-que son exposition est Sud sur un terrain favorable à son ensoleillement, facile d'accès et proche du poste source,

-qu'aucun zonage écologique (ZNIEFF, site Natura 2000) ne sont présents dans un rayon de 5 km autour du projet

-que le projet est également compatible avec :

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région (SRCE) Centre-Val de Loire ;
- Le Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région centre-Val de Loire ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE) ;

-que les enjeux environnementaux ont été correctement évalués et les mesures proposées de réduction et d'évitement des impacts sur l'environnement sont adaptées

- que le responsable du projet a recensé les impacts temporaires du projet sur l'environnement durant la phase de construction et propose des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences.

-que la faune sera certainement perturbée pendant la période des travaux mais devrait recoloniser rapidement le secteur car comme pour la flore, la démarche d'évitement est satisfaisante.

-que le projet prend en compte l'emploi des entreprises locales dans les phases de construction et d'exploitation

-que le projet prend en compte l'insertion paysagère de la centrale dans son environnement

-que dans ce secteur, il n'y a pas de site classé ou naturel, inscrit au patrimoine architectural, à proximité immédiate

- que le projet a compris la nécessité de prendre en compte le besoin de l'exploitant et de l'habitant riverain
- que le projet est compatible d'un démantèlement remettant le site dans son état naturel en fin d'exploitation.
- que les retombées économiques pour la commune et les collectivités au travers des taxes sont conséquentes et bénéficieront à la population.
- qu'il a reçu un avis favorable ou aucune objection de toutes les instances administratives consultées
- que les prescriptions émises par le SDIS ont été acceptées par le projet,
- qu'avec une puissance de production de plus de 41 MWc, ce projet s'inscrit directement dans l'engagement de la France, d'augmenter la part de ses énergies renouvelables au travers du Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE)

Je considère que le projet par le choix du site, par la prise en compte des contraintes environnementales paysagères et humaines, par ses retombées économiques et financières et sur la production énergétique, est parfaitement recevable.

5 Avis :

Considérant de ce qui précède

- que les procédures de l'enquête publique ont été respectées
- que l'information du public a été bien effectuée et suffisante
- que la participation du public a été remarquablement élevée
- que le projet prend en compte les diverses contraintes et participe à la réalisation des objectifs du PPE
- que le porteur de projet a répondu favorablement aux demandes du SDIS et est en discussion en vue de satisfaire les demandes particulières des riverains

J'émet un avis favorable à la demande de permis de construire présentée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Baudres pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque aux lieux-dits «le tertre blanc, les brandes de Braudes et les vallées des souches » sur la commune de Baudres.

Fait à Bourges le 30 Juin 2023



Yves VINZENT

Commissaire enquêteur